



ZONE DE DISTRIBUTION : BERCK / MER

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée présente des concentrations en nitrates élevées. Sa consommation est déconseillée aux femmes enceintes et nourrissons. Elle présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau distribuée sont à mener.

C

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FO1 AIRON ST VAAST, FO2 AIRON ST VAAST, FO3 AIRON ST VAAST, FO4 AIRON ST VAAST. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 4 communes (AIRON-NOTRE-DAME, AIRON-SAINT-VAAST, BERCK, RANG-DU-FLIERS), soit 18205 personnes. Le responsable des installations est : « C.A. DES 2 BAIES EN MONTREUILLOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.A. DES 2 BAIES EN MONTREUILLOIS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **45**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

C Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **44**
Valeur moyenne : **50 mg/L**
Valeur maxi : **57 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **0 %**
Nombre de substances recherchées : **182**
Valeur maxi : **2,5 microgramme/L (chloridazone desphényl)**
Substance(s) non conforme(s) : **4 substance(s) non-conformes**

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,07 mg/L**
Valeur maxi : **0,07 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **2,42 microgramme/L**
Valeur maxi : **2,42 microgramme/L**

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **34,9 °f**
Valeur maxi : **36,3 °f**

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 04/05/2024

UDI 062000460

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.